

1
2

Fédération Française du Sport Adapté
Commission Sportive Nationale Natation

3

REGLEMENTS SPORTIFS NATATION 2013-2017



4
5
6

7	SOMMAIRE	
8	PREAMBULE.....	4
9	A. BUT DES REGLEMENTS.	4
10	B. MODIFICATION DES REGLEMENTS.....	4
11	REGLEMENTATION DES DIVISIONS.....	5
12	1. <i>L'accès aux Divisions</i>	5
13	2. <i>Division 3</i>	6
14	3. <i>Division 2</i>	7
15	4. <i>Division 1</i>	9
16	REGLEMENTATION DES EPREUVES EN DIVISION 3.....	11
17	LE DEPART.	11
18	LE CRAWL.....	11
19	LE DOS.....	11
20	LA COURSE ET L'ARRIVEE.	12
21	REGLEMENTATION DES EPREUVES EN DIVISION 2.....	13
22	LE DEPART.	13
23	LE CRAWL.....	13
24	LE DOS.....	13
25	LE CRAWL/DOS.....	14
26	LE PAPILLON.	14
27	LE 3 NAGES.	14
28	LA COURSE ET L'ARRIVEE.	15
29	REGLEMENTATION DES EPREUVES EN DIVISION 1.....	16
30	LE DEPART.	16
31	LA NAGE-LIBRE.....	16
32	LE DOS.....	16
33	LE CRAWL/DOS.....	17
34	LE PAPILLON.	17
35	LA BRASSE.....	17
36	LE 6 MINUTES NAGES-HYBRIDES.	18
37	LE QUATRE NAGES.	18
38	LA COURSE ET L'ARRIVEE.	18
39	REGLEMENTATION DES COMPETITIONS OFFICIELLES.	20
40	A. LES CATEGORIES D'AGES.	20
41	COMPETITIONS OFFICIELLES.	21
42	B. COMPETITIONS NATIONALES.	22
43	1. <i>Championnats de France Jeunes</i>	23
44	2. <i>Championnats de France d'Hiver bassin 25 mètres toutes catégories et la Coupe de France des Régions</i>	24
45	3. <i>Championnats de France d'ETE bassin 50 mètres</i>	26
47	REGLEMENTATION DES OFFICIELS D'UNE COMPETITION.	27
48	L'OFFICIEL « ESCORTE ».	27
49	<i>Contrôleur de La Chambre d'Appel</i>	27
50	<i>Accompagnateur</i>	27
51	<i>Commis de Course</i>	27
52	L'OFFICIEL « CHRONOMETREUR ».	28

53	<i>Chronométrateur</i>	28
54	<i>Contrôleur de Distance</i>	29
55	L'OFFICIEL « JUGE ».....	30
56	<i>Starter</i>	30
57	<i>Juge de Nages</i>	30
58	<i>Juge aux Virages et à l'Arrivée</i>	31
59	<i>Contrôleur de Distance</i>	31
60	L'OFFICIEL « ARBITRE ».....	32
61	<i>Arbitre des courses (Compétition)</i>	32
62	<i>Arbitre d'Appel (Réclamations)</i>	32
63	LE JURY D'APPEL.....	33
64	LE SUPERVISEUR (INFORMATIQUE).....	33
65	REGLEMENTATION DE LA DIRECTION D'UNE COMPETITION.	34
66	REPARTITION DANS LES SERIES ET FINALES.....	34
67	PROCEDURES DE CLASSEMENTS.....	34
68	BARRAGES.....	35
69	RECLAMATIONS.....	35
70	RECORDS DE FRANCE.....	35
71	ANNEXE : TEMPS DE QUALIFICATION POUR ACCEDER AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 25 METRES.....	36
72	ANNEXE : TEMPS DE QUALIFICATION POUR ACCEDER AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 50 METRES.....	37
73	ANNEXE : CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX.	38
74	A. STRUCTURE ET AMENAGEMENTS DU BASSIN :.....	38
75	B. BESOINS HUMAINS :.....	38
76	C. OBLIGATIONS DE LA LIGUE :.....	38
77	ANNEXE : CAHIER DES CHARGES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE 25 METRES DONT COUPE DE FRANCE	
78	DES REGIONS.	40
79	A. STRUCTURE ET AMENAGEMENTS DU BASSIN :.....	40
80	B. BESOINS HUMAINS :.....	41
81	C. OBLIGATIONS DU COMITE D'ORGANISATION :.....	41
82	D. DEROULEMENT DE LA PREMIERE JOURNEE :.....	41
83	ANNEXE : CAHIER DES CHARGES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES.....	43
84	A. STRUCTURE ET AMENAGEMENTS DU BASSIN :.....	43
85	B. BESOINS HUMAINS :.....	44
86	C. OBLIGATIONS DU COMITE D'ORGANISATION :.....	44
87	ANNEXE : CAHIER DES CHARGES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE 50 METRES.	45
88	A. STRUCTURE ET AMENAGEMENTS DU BASSIN :.....	45
89	B. BESOINS HUMAINS :.....	46
90	C. OBLIGATIONS DU COMITE D'ORGANISATION :.....	46
91	D. DEROULEMENT DE LA PREMIERE JOURNEE :.....	46
92	LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE NATATION.	47
93		
94		



95 **PREAMBULE**

96 **A. BUT DES REGLEMENTS.**

97 Le but de ces règlements est de fixer les règles précises pour le déroulement des compétitions et des
98 championnats de Natation, organisés sous l'égide de la **Fédération Française du Sport Adapté** (F.F.S.A.).

99 La finalité de cette codification est de permettre la **meilleure expression sportive** de tout nageur, en
100 fonction de **ses capacités**, dans des conditions garantissant sa **sécurité**.

101 Ce règlement doit être appliqué lors de chaque compétition de Sport Adapté en Natation.

102 Les règlements de références sont ceux appliqués par la **Fédération Internationale pour les personnes**
103 **déficientes intellectuelles** (I.N.A.S.) et/ou par le **Comité International Paralympique** (I.P.C.).

104 **B. MODIFICATION DES REGLEMENTS.**

105 Les règlements sont valables pour l'olympiade 2013-2017.

106 Les réglementations peuvent évoluer en cours d'olympiade en fonction des évolutions des règlements
107 internationaux de références cités ci-dessus.

108 La Commission Sportive Nationale de Natation se réserve le droit d'apporter des compléments aux
109 règlements sportifs, à titre expérimental, pour des durées ponctuelles au cours de l'olympiade. Ces
110 compléments seront publiés sur le site internet de la Fédération Française du Sport Adapté.

111 **REGLEMENTATION DES DIVISIONS.**

112 Les nageurs pratiquent la Natation Sport Adapté en fonction de leurs capacités, de leurs compétences
113 aquatiques et de leur niveau de compréhension. Les nageurs doivent satisfaire à des tests afin de
114 déterminer leur division de pratique. Ces tests permettent également de s'assurer qu'ils évoluent en toute
115 sécurité.

116 **1. L'ACCES AUX DIVISIONS.**

117 Les tests doivent être mis en place sous l'autorité d'une Ligue Sport Adapté.

118 Les organisateurs peuvent être : la Ligue Sport Adapté, un Comité Départemental Sport Adapté ou une
119 structure affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté.

120 Les tests sont mis en œuvre sous la responsabilité d'un évaluateur certifié par la Fédération Française du
121 Sport Adapté et à jour de sa licence.

122 Les résultats sont adressés par la Ligue à la Commission Sportive Nationale Natation après chaque session
123 pour être officiels.

124 Les nageurs ne validant aucun test devront figurer sur les résultats afin qu'ils soient orientés vers les
125 activités motrices.

126 Les nageurs validant un ou plusieurs tests se verront délivrer par la Ligue Sport Adapté, le ou les diplômes
127 correspondants.

128

2. DIVISION 3.

129 Le test de classification en division en 3 est l'Explora'Nage.

130 L'Explora'Nage est défini de la façon suivante :

TACHES	OBJECTIFS VISES	COMPETENCES Être capable de...	CRITERES DE REUSSITE
1	Enchaînement entrée dans l'eau et immersion : Réaliser une entrée dans l'eau simple avec impulsion, une immersion totale et une remontée en surface.	Sauter du bord, Se laisser remonter.	Existence d'une impulsion, d'une immersion totale et d'une remontée verticale.
2	Enchaînement déplacement ventral et immersion : Enchaîner un déplacement en surface et en immersion.	Nager (12,5 m). Passer sous un obstacle (ex : lignes d'eau).	Déplacement sur le ventre, pas de passage à la verticale
3	Coulée dorsale : Réaliser un changement d'orientation en immersion.	Ressortir de l'immersion en position dorsale.	Changement d'orientation horizontal.
4	Déplacement dorsal : Réaliser une propulsion dorsale.	Nager sur le dos (12,5m) pour terminer le parcours.	Déplacement sans temps d'arrêt en conservant la position dorsale.

131 Validation du test : l'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre, dans la continuité,
132 sans prise d'appui solide. Les étapes peuvent être nommées par l'évaluateur ou l'assistant évaluateur
133 à la demande de la personne responsable du nageur.



134

3. DIVISION 2.

135 Le test de classification en division en 2 est le Sauv'Nage.

136 Le Sauv'Nage est défini de la façon suivante :

TACHES	OBJECTIFS VISES	COMPETENCES Être capable de...	CRITERES DE REUSSITE
1	Enchaînement entrée dans l'eau et immersion : Réaliser une entrée dans l'eau simple avec impulsion, une immersion totale et une remontée passive.	Sauter du bord, se laisser remonter passivement.	Existence d'une impulsion, d'une immersion totale et d'une remontée sans propulsion.
2	Flottaison ventrale : Réaliser une flottaison ventrale.	Réaliser un équilibre en position ventrale.	Équilibre ventral, maintenu en surface pendant 5 secondes. (Épaules et bassin en surface)
3	Immersion orientée : Enchaîner un déplacement ventral, un passage en immersion et une sortie de l'eau maîtrisée.	Nager jusqu'au cerceau et y entrer.	A réaliser sans prise d'appui sur le cerceau.
4	Équilibre vertical : Se maintenir en position verticale.	Rester en position verticale tête hors de l'eau durant 5 secondes.	Tête émergée pendant 5 secondes. (Oreilles et bouche hors de l'eau)
5	Enchaînement déplacement ventral et immersion : Enchaîner une succession de déplacements en surface et en immersion.	R ressortir du cerceau, nager (entre 15 et 20 m). Passer sous chaque obstacle (ex : lignes d'eau). (3 à 4 espacés d'au moins 1,50 m).	Déplacement sur le ventre, sortie du visage entre chaque obstacle.
6	Flottaison dorsale : Réaliser une flottaison dorsale.	Réaliser un équilibre en position dorsale.	Équilibre dorsal maintenu pendant 5 secondes. (Épaules et bassin à la surface).
7	Déplacement dorsal : Réaliser une propulsion dorsale.	Nager sur le dos (entre 15m et 20m).	Déplacement sans temps d'arrêt en conservant la position dorsale.
8	Exploration de la profondeur : Enchaîner une immersion, un déplacement vers le fond du bassin, une localisation et la saisie d'un objet et une remontée maîtrisée.	A la fin du parcours, aller chercher un objet au fond du bassin, le montrer au-dessus de l'eau, le lâcher, terminer le parcours en position dorsale.	Remonter l'objet et le montrer au-dessus de la surface. L'objet est immergé à 1,80 m de profondeur (plus ou moins 30 cm en fonction de l'âge).

137 Les adaptations validées par le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques sont les suivantes : les étapes
 138 peuvent être nommées par l'évaluateur ou l'assistant évaluateur. Cette adaptation peut être mise en
 139 œuvre à la demande de la personne responsable du nageur. Les étapes à nommer doivent l'être comme
 140 suit :

- 141 - Etape 1 : « Saute dans l'eau ».
- 142 - Etape 2 : « Fais la planche sur le ventre ».
- 143 - Etape 3 : « Cerceau ».
- 144 - Etape 4 : « Reste debout, 1, 2, 3, 4, 5 ».
- 145 - Etape 5 : « Passe sous la ligne ».
- 146 - Etape 6 : « Fais la planche sur le dos ».
- 147 - Etape 7 : « Nage sur le dos... Stop ».
- 148 - Etape 8 : « Vas chercher l'objet... Montre-le, nage jusqu'au mur ».

- 149 Validation du test : Pour l'obtention du Sauv'Nage, l'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé
150 dans l'ordre, dans la continuité, sans prise d'appui solide, sans lunettes (sauf lunettes de natation
151 correctives). Pour l'obtention du test D2, les lunettes sont autorisées.
152
- 153 CIAA : Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (Groupement de toutes les fédérations sportives
154 qui proposent une ou plusieurs pratiques aquatiques)

- 155 **4. DIVISION 1.**
- 156 Les tests de classification en division 1 sont le Sauv’Nage (défini ci-dessus au paragraphe 3.
- 157 Division 2.) et le Tech’Nage qui comprend deux épreuves :
- 158 - Un 50 mètres (défini ci-dessous).
- 159 - Un 150 mètres 3 nages (défini ci-dessous).
- 160 L'épreuve 50 mètres est définie de la façon suivante :

TACHES	OBJECTIFS VISES	COMPETENCES Être capable de...	CRITERES DE REUSSITE
1	Départ plongé d'un plot de départ : Entrer loin avec une grande vitesse. Coulée après le départ : Conserver le plus de vitesse sous la surface de l'eau, par un maintien postural.	Coordonner dans un déséquilibre une impulsion vers l'avant pour entrer dans l'eau avec la plus grande vitesse possible (le départ dans l'eau est autorisé). Limiter la résistance à l'avancement en position ventrale par une organisation posturale (déplacement avec action propulsive autorisé).	Les talons au moins à 5 mètres du mur. Sans mouvement.
2	Déplacement en Crawl avec respiration latérale : Enchaîner en Crawl des solutions de propulsion avec un échange ventilatoire adapté.	Coordonner les échanges ventilatoires avec des actions propulsives en Crawl (coordonner les actions respiratoires avec des actions propulsives en Nage-Libre).	Nager en Crawl sans arrêt jusqu'au virage.
3	Virage: Changer de sens en un temps réduit en organisant une impulsion pour acquérir une plus grande vitesse.	Réaliser un changement de sens rapide pour passer à une position dorsale, suivie d'une poussée complète sur le mur Soit par un virage culbute avant soit après avoir touché le mur en position ventrale.	Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur.
4	Coulée dorsale la plus longue possible : Obtenir, au terme de la poussée, une grande vitesse en immersion.	Limiter les résistances à l'avancement en positions dorsale par une organisation posturale (par des mouvements propulsifs possibles).	Une immersion jusqu'au passage des mains à 3 mètres du mur.
5	Retour en Dos-Crawlé : Se déplacer en Dos-Crawlé.	Se déplacer sur le dos par des mouvements continus et alternés des bras et des jambes.	Nager en Dos-Crawlé, sans arrêt, jusqu'à l'arrivée.

- 161 Validation du test : l'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre, dans la continuité,
- 162 sans prise d'appui au sol.

TACHES	OBJECTIFS VISES	COMPETENCES Être capable de...	CRITERES DE REUSSITE
1	Départ dans l'eau les mains à l'étrier. Quitter le mur avec une grande vitesse.	Coordonner dans un déséquilibre une impulsion vers l'arrière pour quitter le mur avec la plus grande vitesse possible.	Maintien d'une position « flèche ».
2	Coulée après le départ. Conserver le plus de vitesse sous la surface de l'eau, par un maintien postural.	Limiter les résistances à l'avancement en position dorsale par une organisation posturale.	
3	50 m déplacement en position dorsale. Se déplacer sur le dos.	Se déplacer sur le dos par des mouvements continus des bras et des jambes.	Nager sur le dos, sans arrêt, jusqu'au virage et au changement de nage.
4	50 m déplacement avec propulsion simultanée. Se déplacer sur le dos ou le ventre.	Se déplacer par des mouvements simultanés des bras.	Nager avec des mouvements simultanés des bras, sans arrêt, jusqu'au virage et au changement de nage.
5	50 m déplacement ventral en propulsion alternée des bras. Enchaîner des solutions de propulsion alternée avec un échange ventilatoire adapté.	Coordonner des échanges ventilatoires avec des actions propulsives alternées des bras.	Nager avec des mouvements alternés des bras sur le ventre sans arrêt jusqu'au virage et à l'arrivée avec une inspiration latérale.
Virages	Changer de sens en un temps réduit en organisant une impulsion pour acquérir une plus grande vitesse.	Réaliser un changement de direction rapide pour passer à une position dorsale ventrale (dépend de la nage qui suit, suivie d'une poussée complète sur le mur).	Toucher le mur et pousser au mur rapidement (pas d'arrêt au mur).

164 Validation du test : l'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre, dans la continuité,
165 sans prise d'appui au sol.

166 **REGLEMENTATION DES EPREUVES EN DIVISION 3.**

167 **LE DEPART.**

168 Les nageurs sont :

- 169 - pris en charge à la chambre d'appel par un officiel « Escorte » ;
- 170 - accompagnés jusqu'à la plage de départ par un officiel « Escorte » ;
- 171 - conduits jusqu'au plot de départ par un officiel « Escorte » ;
- 172 - aidés à se préparer avant le départ par un officiel « Escorte ».

173 En Crawl : le départ peut s'effectuer sur le plot de départ ou à côté.

174 En Dos : le départ doit s'effectuer dans l'eau, en contact avec le mur.

175 A la commande « A vos marques » les nageurs sont aidés par un officiel « Chronométrateur » à se mettre en
176 position de départ, principalement par la vérification de la position des pieds (les deux pieds à l'avant du
177 plot ou du bord) permettant une entrée dans l'eau en sécurité.

178 L'entrée dans l'eau peut s'effectuer par la tête ou par les pieds.

179 L'officiel « Juge – Starter » donne le départ par un coup de sifflet sans attendre la position immobile
180 parfaite de tous les nageurs.

181 Un faux départ est autorisé, et quand il est annoncé par l'officiel « Juge – Starter », en charge du départ, les
182 nageurs reprennent la procédure de départ.

183 **LE CRAWL.**

184 En Crawl, le nageur doit nager en position ventrale.

185 La position normale sur le ventre peut inclure un mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par
186 rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

187 A chaque cycle, les bras doivent être amenés en avant des épaules, alternativement, au-dessus de la
188 surface de l'eau et ramenés en arrière des épaules, alternativement, au-dessous de la surface de l'eau.

189 Les pieds ne doivent pas être tournés vers l'extérieur pendant la phase propulsive du mouvement de
190 jambes.

191 Lors du virage et à l'arrivée, une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur.

192 **LE DOS.**

193 Au signal de départ et après le virage, le nageur doit se repousser du mur et nager sur le dos pendant toute
194 la course.

195 La position normale sur le dos peut inclure un mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par
196 rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

197 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course. Il est
198 permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage, à l'arrivée et sur une distance de 15
199 mètres au plus (à la tête) après le départ et chaque virage.

200 Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le virage, les
201 épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale de la poitrine, après quoi une seule traction continue
202 du bras ou une traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage. Le nageur doit
203 être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur.

- 204 A l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos dans son couloir.
- 205 **LA COURSE ET L'ARRIVEE.**
- 206 Toutes les courses individuelles doivent être organisées en séparant d'au moins une ligne d'eau, les filles
207 et les garçons.
- 208 Un nageur nageant seul toute l'épreuve doit couvrir la distance complète pour être classé.
- 209 Le nageur doit rester durant toute la course dans le même couloir, celui où il a commencé.
- 210 Il n'est pas permis de se pousser ou de faire un pas au fond de la piscine.
- 211 Il n'est pas permis de se propulser à l'aide de la ligne de couloir.
- 212 Gêner un autre nageur en nageant à travers un autre couloir ou de toute autre manière disqualifiera le
213 gêneur.
- 214 Aucune régulation de l'allure n'est autorisée. Il est strictement interdit de suivre un nageur durant sa
215 course, ni même de lui donner des indications de temps ou de vitesses.
- 216 Aucun nageur n'est autorisé à utiliser ou à porter un équipement ou un maillot de bain qui puisse améliorer
217 sa vitesse, sa flottabilité ou son endurance pendant une compétition (tels que des gants palmés, palmes,
218 nageoires, etc.).
- 219 Il est permis de porter des lunettes de natation.
- 220 Il n'est pas permis de porter un maillot de bain deux pièces.
- 221 Aucun « strap (ruban) » sur le corps n'est autorisé à moins qu'il ne soit approuvé par le médecin de la
222 compétition.
- 223 Un nageur ayant fini sa course doit sortir de l'eau aussitôt que l'officiel « Chronométrateur » lui en donne le
224 signal.
- 225 Le nageur est aidé à quitter l'eau, à récupérer ses affaires et est conduit sur la zone « éducateurs » (ou à la
226 chambre d'appel si la zone « éducateurs » n'existe pas) par l'officiel « Escorte ».

227 **REGLEMENTATION DES EPREUVES EN DIVISION 2.**

228 **LE DEPART.**

229 Les nageurs sont :

- 230 - pris en charge à la chambre d'appel par un officiel « Escorte » ;
- 231 - accompagnés jusqu'à la plage de départ par un officiel « Escorte » ;
- 232 - conduits jusqu'au plot de départ par un officiel « Escorte ».

233 Le départ peut s'effectuer du plot de départ ou du bord en Nage-Libre et en Crawl/Dos.

234 A la commande « En place » les nageurs sont aidés par un officiel « Chronométrateur » à se mettre en position
235 de départ, principalement par la vérification de la position des pieds (les deux pieds à l'avant du plot ou du
236 bord) permettant une entrée dans l'eau en sécurité.

237 Le départ doit s'effectuer dans l'eau en Dos, en contact avec le mur. A la commande « Sautez » les nageurs
238 doivent se mettre à l'eau et se mettre en position de départ.

239 A la commande « A vos marques » les nageurs doivent se tenir immobile (tolérance de légers mouvements
240 si le départ n'est pas anticipé ou facilité).

241 L'officiel « Juge – Starter » donne le départ par un coup de sifflet lorsque tous les nageurs sont en place.

242 L'entrée dans l'eau peut s'effectuer par la tête ou par les pieds.

243 Un faux départ est autorisé, et quand il est annoncé par l'officiel « Juge – Starter », en charge du départ, le
244 nageur reprend la procédure de départ.

245 **LE CRAWL.**

246 En Crawl, le nageur doit nager en position ventrale.

247 La position normale sur le ventre peut inclure un mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par
248 rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

249 A chaque cycle, les bras doivent être amenés en avant des épaules, alternativement, au-dessus de la
250 surface de l'eau et ramenés en arrière des épaules, alternativement, au-dessous de la surface de l'eau.

251 Les pieds ne doivent pas être tournés vers l'extérieur pendant la phase propulsive du mouvement de
252 jambes.

253 Lors du virage et à l'arrivée, une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur.

254 **LE DOS.**

255 Au signal de départ et après le virage, le nageur doit se repousser du mur et nager sur le dos pendant toute
256 la course.

257 La position normale sur le dos peut inclure un mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par
258 rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

259 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course. Il est
260 permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage, à l'arrivée et sur une distance de 15
261 mètres au plus (à la tête) après le départ et chaque virage.

262 Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le virage, les
263 épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale de la poitrine, après quoi une seule traction continue

264 du bras ou une traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage. Le nageur doit
265 être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur.

266 A l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos dans son couloir.

267 **LE CRAWL/DOS.**

268 En Crawl, le nageur doit nager en position ventrale. La position normale sur le ventre peut inclure un
269 mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par rapport à l'horizontale. La position de la tête est
270 indifférente. A chaque cycle, les bras doivent être amenés en avant des épaules, alternativement, au-
271 dessus de la surface de l'eau et ramenés en arrière des épaules, alternativement, au-dessous de la surface
272 de l'eau. Les pieds ne doivent pas être tournés vers l'extérieur pendant la phase propulsive du mouvement
273 de jambes.

274 En Dos, le nageur doit nager en position dorsale. La position normale sur le dos peut inclure un mouvement
275 de roulis du corps inférieur à 90 degrés par rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

276 Lors du virage Crawl-Crawl, une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur.

277 Lors du virage Dos-Dos, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le
278 virage, les épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale de la poitrine, après quoi une seule
279 traction continue du bras ou une traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage.
280 Le nageur doit être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur.

281 Lors du virage Crawl-Dos, une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur à la fin de chaque
282 longueur et à l'arrivée. Le nageur doit être retourné à une position dorsale lorsqu'il quitte le mur.

283 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course. Il est
284 permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage, à l'arrivée et sur une distance de 15
285 mètres au plus (à la tête) après le départ et chaque virage.

286 A l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos dans son couloir.

287 **LE PAPILLON.**

288 A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit rester
289 en position ventrale.

290 Les deux bras doivent être amenés en avant des épaules, ensemble au-dessus de la surface de l'eau et
291 ramenés en arrière des épaules en même temps tout au long de la course.

292 Tous les mouvements des pieds doivent être verticaux et simultanés. Les jambes ou les pieds ne doivent
293 pas être nécessairement au même niveau, ils ne doivent pas être orientés vers l'extérieur.

294 A chaque virage et à l'arrivée de la course, le contact doit se faire avec les deux mains simultanément.

295 Au départ et aux virages, le nageur est autorisé à faire un ou plusieurs mouvements de jambes et une
296 traction de bras sous l'eau, ce qui doit lui permettre d'atteindre la surface. Il est permis au nageur d'être
297 complètement immergé sur une distance de 15 mètres au plus (à la tête).

298 **LE 3 NAGES.**

299 Dans les épreuves de 3 nages individuelles, le nageur effectue les 3 nages dans l'ordre suivant : papillon,
300 dos et crawl. Chaque nage doit couvrir un tiers (1/3) de la distance. Chaque partie s'achève conformément
301 à la règle qui s'applique à la nage concernée.

302 **LA COURSE ET L'ARRIVEE.**

303 Toutes les courses individuelles doivent être organisées en séparant d'au moins une ligne d'eau, les filles
304 et les garçons.

305 Un nageur nageant seul toute l'épreuve doit couvrir la distance complète pour être classé.

306 Le nageur doit rester durant toute la course dans le même couloir, celui où il a commencé.

307 Il n'est pas permis de se pousser ou de faire un pas au fond de la piscine.

308 Il n'est pas permis de se propulser à l'aide de la ligne de couloir.

309 Gêner un autre nageur en nageant à travers un autre couloir ou de toute autre manière disqualifiera le
310 gêneur.

311 Aucune régulation de l'allure n'est autorisée. Il est strictement interdit de suivre un nageur durant sa
312 course, ni même de lui donner des indications de temps ou de vitesses.

313 Aucun nageur n'est autorisé à utiliser ou à porter un équipement ou un maillot de bain qui puisse améliorer
314 sa vitesse, sa flottabilité ou son endurance pendant une compétition (tels que des gants palmés, palmes,
315 nageoires, etc.).

316 Il est permis de porter des lunettes de natation.

317 Il n'est pas permis de porter un maillot de bain deux pièces.

318 Aucun « strap (ruban) » sur le corps n'est autorisé à moins qu'il ne soit approuvé par le médecin de la
319 compétition.

320 Un nageur ayant fini sa course doit sortir de l'eau aussitôt que l'officiel « Chronométrateur » lui en donne le
321 signal.

322 **REGLEMENTATION DES EPREUVES EN DIVISION 1.**

323 **LE DEPART.**

324 Les nageurs sont :

- 325 - pris en charge à la chambre d'appel par un officiel « Escorte » ;
- 326 - accompagnés jusqu'à la plage de départ par un officiel « Escorte ».

327 Le départ doit s'effectuer du plot de départ en Nage-Libre, en Crawl-Dos, en Papillon, en Brasse, en Nages-
328 Hybrides et en Quatre-Nages individuel. L'entrée dans l'eau s'effectue par la tête (plongeon). Au long coup
329 de sifflet de l'officiel « Juge – Starter », le nageur doit monter sur le plot de départ et y rester. A la
330 commande “A vos marques”, il doit immédiatement prendre une position de départ avec au moins un pied
331 à l'avant du plot de départ. La position des mains est indifférente. Lorsque tous les nageurs sont
332 immobiles, le départ est donné par le signal de l'officiel « Juge – Starter».

333 Le départ en Dos et dans les courses de Relais Quatre-Nages se fait dans l'eau. Au premier long coup de
334 sifflet de l'officiel « Juge – Starter », le nageur doit immédiatement entrer dans l'eau. Au deuxième long
335 coup de sifflet, le nageur doit prendre place, face au mur, mains sur l'étrier. Il est interdit de se tenir dans
336 ou sur les trop-pleins ou d'accrocher les orteils au bord du trop-plein. Lorsque tous les nageurs ont pris leur
337 position de départ, l'officiel « Juge – Starter » donne la commande “ A vos marques ”. Lorsque tous les
338 nageurs sont immobiles, le départ est donné par le signal de l'officiel « Juge – Starter».

339 Aucun faux départ n'est autorisé.

340 **LA NAGE-LIBRE.**

341 Le nageur peut nager n'importe quel style de nage.

342 Une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur à la fin de chaque longueur et à l'arrivée.

343 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course à
344 l'exception des virages et sur une distance de 15 mètres au plus (à la tête) après le départ et chaque
345 virage.

346 **LE DOS.**

347 Au signal de départ et après le virage, le nageur doit se repousser du mur et nager sur le dos pendant toute
348 la course.

349 La position normale sur le dos peut inclure un mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par
350 rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

351 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course. Il est
352 permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage, à l'arrivée et sur une distance de 15
353 mètres au plus (à la tête) après le départ et chaque virage.

354 Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le virage, les
355 épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale de la poitrine, après quoi une seule traction continue
356 du bras ou une traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage. Le nageur doit
357 être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur.

358 A l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos dans son couloir.

359 **LE CRAWL/DOS.**

360 En Crawl, le nageur doit nager en position ventrale. La position normale sur le ventre peut inclure un
361 mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par rapport à l'horizontale. La position de la tête est
362 indifférente. A chaque cycle, les bras doivent être amenés en avant des épaules, alternativement, au-
363 dessus de la surface de l'eau et ramenés en arrière des épaules, alternativement, au-dessous de la surface
364 de l'eau. Les pieds ne doivent pas être tournés vers l'extérieur pendant la phase propulsive du mouvement
365 de jambes.

366 En Dos, le nageur doit nager en position dorsale. La position normale sur le dos peut inclure un mouvement
367 de roulis du corps inférieur à 90 degrés par rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

368 Lors du virage Crawl-Crawl, une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur.

369 Lors du virage Dos-Dos, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le
370 virage, les épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale de la poitrine, après quoi une seule
371 traction continue du bras ou une traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage.
372 Le nageur doit être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur.

373 Lors du virage Crawl-Dos, une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur à la fin de chaque
374 longueur et à l'arrivée. Le nageur doit être retourné à une position dorsale lorsqu'il quitte le mur.

375 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course. Il est
376 permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage, à l'arrivée et sur une distance de 15
377 mètres au plus (à la tête) après le départ et chaque virage.

378 A l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos dans son couloir.

379 **LE PAPILLON.**

380 A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit rester
381 en position ventrale.

382 Les deux bras doivent être amenés en avant des épaules, ensemble au-dessus de la surface de l'eau et
383 ramenés en arrière des épaules en même temps tout au long de la course.

384 Tous les mouvements des pieds doivent être verticaux et simultanés. Les jambes ou les pieds ne doivent
385 pas être nécessairement au même niveau, ils ne doivent pas être orientés vers l'extérieur.

386 A chaque virage et à l'arrivée de la course, le contact doit se faire avec les deux mains simultanément.

387 Au départ et aux virages, le nageur est autorisé à faire un ou plusieurs mouvements de jambes et une
388 traction de bras sous l'eau, ce qui doit lui permettre d'atteindre la surface. Il est permis au nageur d'être
389 complètement immergé sur une distance de 15 mètres au plus (à la tête).

390 **LA BRASSE.**

391 Après le départ et après chaque virage, le nageur peut faire un mouvement de bras se prolongeant
392 jusqu'aux jambes pendant lequel le nageur peut être submergé. Un seul mouvement vertical simultané des
393 jambes est autorisé pendant la première traction de bras, suivi par le mouvement de jambes de brasse.

394 A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit rester
395 en position ventrale. Dès le départ et tout au long de la course, le cycle des mouvements doit comporter un
396 mouvement de bras et un mouvement de jambes dans cet ordre. Tous les mouvements des bras doivent
397 être simultanés et dans le même plan horizontal sans mouvement alterné.

398 Les mains doivent être poussées ensemble en avant à partir de la poitrine, au-dessous, au niveau ou au-
399 dessus de l'eau. Les coudes doivent être sous la surface de l'eau, sauf avant le virage, pendant le virage, et
400 pour la traction finale à l'arrivée. Les mains doivent être ramenées en arrière sur ou sous la surface de
401 l'eau. Les mains ne doivent pas être ramenées au-delà de la ligne des hanches, sauf pendant la première
402 traction après le départ et chaque virage.

403 Pendant chaque cycle complet, une partie quelconque de la tête du nageur doit couper la surface de l'eau.
404 La tête doit couper la surface de l'eau avant que les mains ne se tournent vers l'intérieur au moment de la
405 phase la plus large de la seconde traction. Tous les mouvements des jambes doivent être simultanés et
406 dans le même plan horizontal sans mouvement alterné.

407 Les pieds doivent être tournés vers l'extérieur pendant la phase propulsive du mouvement de jambes.
408 Couper la surface de l'eau avec ses pieds est autorisé si cela n'est pas suivi d'un mouvement vertical
409 simultané vers le bas.

410 A chaque virage et à l'arrivée de la course, le contact doit se faire avec les deux mains simultanément.

411 **LE 6 MINUTES NAGES-HYBRIDES.**

412 Le parcours doit être nagé en utilisant trois nages différentes parmi :

- 413 - nage ventrale bras alternés,
- 414 - nage ventrale bras simultanés,
- 415 - nage dorsale bras alternés,
- 416 - nage dorsale bras simultanés.

417 Les deux premières nages sont parcourues sur une distance de 50 mètres chacune. La troisième nage est
418 parcourue sur une distance minimum de 100 mètres et au-delà jusqu'à 6 minutes.

419 Une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur à la fin de chaque longueur et à l'arrivée.

420 **LE QUATRE NAGES.**

421 Dans les épreuves de Quatre-Nages individuelles, le nageur effectue les quatre nages dans l'ordre suivant :
422 Papillon, Dos, Brasse et Nage Libre (nage différente des trois premières). Chaque nage doit couvrir un quart
423 (1/4) de la distance.

424 Dans les épreuves de Relais Quatre-Nages, les nageurs effectueront les quatre nages dans l'ordre suivant :
425 Dos, Brasse, Papillon et Nage Libre (nage différente des trois premières). Il y a quatre nageurs dans chaque
426 équipe de relais.

427 Chaque partie s'achève conformément à la règle qui s'applique à la nage concernée.

428 **LA COURSE ET L'ARRIVÉE.**

429 Toutes les courses individuelles doivent être organisées en séparant d'au moins une ligne d'eau, les filles
430 et les garçons.

431 Un nageur nageant seul toute l'épreuve doit couvrir la distance complète pour être classé.

432 Le nageur doit rester durant toute la course dans le même couloir, celui où il a commencé.

433 Il n'est pas permis de se pousser ou de faire un pas au fond de la piscine.

434 Il n'est pas permis de se propulser à l'aide de la ligne de couloir.

- 435 Gêner un autre nageur en nageant à travers un autre couloir ou de toute autre manière disqualifiera le
436 gêneur.
- 437 Aucune régulation de l'allure n'est autorisée. Il est strictement interdit de suivre un nageur durant sa
438 course, ni même de lui donner des indications de temps ou de vitesses.
- 439 Aucun nageur n'est autorisé à utiliser ou à porter un équipement ou un maillot de bain qui puisse améliorer
440 sa vitesse, sa flottabilité ou son endurance pendant une compétition (tels que des gants palmés, palmes,
441 nageoires, etc.).
- 442 Il est permis de porter des lunettes de natation.
- 443 Il n'est pas permis de porter un maillot de bain deux pièces.
- 444 Aucun « strap (ruban) » sur le corps n'est autorisé à moins qu'il ne soit approuvé par le médecin de la
445 compétition.
- 446 Dans les épreuves de relais, l'équipe sera disqualifiée si :
- 447 - lors de la prise de relais, les pieds du nageur entrant dans l'eau ont perdu le contact avec le
448 plot de départ avant que le coéquipier précédant ne touche le mur.
- 449 - un ou plusieurs membres de l'équipe sautent dans l'eau lorsque la course est en cours, avant
450 que tous les nageurs de toutes les équipes n'aient fini la course.
- 451 Les membres d'une équipe de relais et leur ordre de départ doivent être précisés avant la course. Des
452 remplacements ne peuvent avoir lieu que par suite d'une urgence médicale attestée.
- 453 Un nageur ayant fini sa course doit sortir de l'eau aussitôt que l'officiel « Chronométrateur » lui en donne le
454 signal.

455 **REGLEMENTATION DES COMPETITIONS OFFICIELLES.**

456 Les nageurs sont classés par catégorie d'âges, par sexe et par division et doivent être préparés aux
457 compétitions dans une logique de réussite et de performance.

458 **A. LES CATEGORIES D'AGES.**

459 Les catégories d'âges sont définies de la façon suivante :

	Jeune	Sénior	Vétéran
2013-2014	Né(e)s après le 31 décembre 1993.	Né(e)s entre le 1 janvier 1974 et le 31 décembre 1993.	Né(e)s le 1 janvier 1974 et avant.
2014-2015	Né(e)s après le 31 décembre 1994.	Né(e)s entre le 1 janvier 1975 et le 31 décembre 1994.	Né(e)s le 1 janvier 1975 et avant.
2015-2016	Né(e)s après le 31 décembre 1995.	Né(e)s entre le 1 janvier 1976 et le 31 décembre 1995.	Né(e)s le 1 janvier 1976 et avant.
2016-2017	Né(e)s après le 31 décembre 1996.	Né(e)s entre le 1 janvier 1977 et le 31 décembre 1996.	Né(e)s le 1 janvier 1977 et avant.

460

461 **COMPÉTITIONS OFFICIELLES.**

462 L'organisation d'une compétition officielle doit répondre à un cahier des charges annexé.

463 Une compétition officielle est un championnat inscrit au calendrier de la Fédération Française du Sport
464 Adapté.

465 Les épreuves ouvertes peuvent être les suivantes :

DIVISION 3	DIVISION 2	DIVISION 1
25 mètres Crawl 50 mètres Crawl 100 mètres Crawl 25 mètres Dos 50 mètres Dos 100 mètres Dos	25 mètres Crawl 50 mètres Crawl 100 mètres Crawl 200 mètres Crawl 25 mètres Dos 50 mètres Dos 100 mètres Dos 200 mètres Dos 50 mètres Crawl/Dos 100 mètres Crawl/Dos 200 mètres Crawl/Dos 25 mètres Papillon 50 mètres Papillon 75 mètres 3 Nages 150 mètres 3 nages	25 mètres Nage-Libre 50 mètres Nage-Libre 100 mètres Nage-Libre 200 mètres Nage-Libre 400 mètres Nage-Libre 800 mètres Nage-Libre 1500 mètres Nage-Libre 25 mètres Dos 50 mètres Dos 100 mètres Dos 200 mètres Dos 25 mètres Brasse 50 mètres Brasse 100 mètres Brasse 200 mètres Brasse 25 mètres Papillon 50 mètres Papillon 100 mètres Papillon 200 mètres Papillon 100 mètres Crawl/Dos 100 mètres Quatre-Nages 200 mètres Quatre-Nages 400 mètres Quatre-Nages 6 minutes Nages-Hybrides 4x25 mètres Nage-Libre 4x50 mètres Nage-Libre 6x50 mètres Nage-Libre 4x100 mètres Nage-Libre 4x50 mètres Quatre-Nage 4x100 mètres Quatre-Nage 4x50 mètres Crawl/Dos 4x100 mètres Crawl/Dos <i>Les nageurs D2 et D3 peuvent participer au relais : en Nage-Libre, en Crawl et en Dos.</i>

466

467 Pour être qualificative aux championnats de France, une compétition officielle doit ouvrir les épreuves
468 qualificatives aux différents championnats (ci-dessus en **gras**) selon les règles d'engagements fixées au
469 paragraphe suivant (Compétitions Nationales. Page 22).

470 Tous les inscrits doivent être titulaires d'une licence compétitive à l'année.

471 **B. COMPETITIONS NATIONALES.**

472 L'organisation d'une compétition Nationale doit répondre à un cahier des charges annexé.

473 Une compétition Nationale est inscrite au calendrier national fédéral.

474 Tous les inscrits doivent être titulaires de la licence compétitive de la saison en cours, doivent avoir
475 participé à une compétition officielle dans les épreuves qualificatives et avoir réalisé les minimas.

476 Les ligues attestent de la réalisation des minimas de qualification de tous les inscrits dans les épreuves et
477 les divisions où ils s'engagent, en visant les fiches d'engagement.

478 *N.B. Valable pour toutes les compétitions nationales : une épreuve peut-être fermée dans une catégorie*
479 *d'âges, de sexe et/ou de division, si le nombre d'engagés est inférieur à trois.*

480 **1. CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES.**

481 Les championnats de France Jeunes se déroulent avant les championnats de France Été 50 mètres et sont
 482 ouverts à toutes les divisions des catégories Jeune.

483 Les nageurs seront classés en deux sous-catégories d'âge :

	Jeune 1	Jeune 2
2013-2014	Né(e)s le 1 ^{er} janvier 1999 et après.	Né(s) entre le 1 ^{er} janvier 1994 et le 31 décembre 1998.
2014-2015	Né(e)s le 1 ^{er} janvier 2000 et après.	Né(s) entre le 1 ^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 1999.
2015-2016	Né(e)s le 1 ^{er} janvier 2001 et après.	Né(s) entre le 1 ^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 2000.
2016-2017	Né(e)s le 1 ^{er} janvier 2002 et après.	Né(s) entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2001.

484

485 **COURSES INDIVIDUELLES, MODALITES DE QUALIFICATION ET D'ENGAGEMENT :**

DIVISION 3	
Epreuves ouvertes	50 mètres Dos 100 mètres Crawl
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer la totalité des épreuves.
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir participé à une compétition officielle qualificative.
DIVISION 2	
Epreuves ouvertes	100 mètres Crawl/Dos 200 mètres Crawl
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer la totalité des épreuves.
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir participé à une compétition officielle qualificative.
DIVISION 1 – Jeune 1	
Epreuves ouvertes	50 mètres Nage-Libre 100 mètres Quatre-Nages 6 minutes Nages-Hybrides
Modalités d'engagement	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir participé à une compétition officielle qualificative.
Modalités de qualification	Les nageurs doivent effectuer un 50 mètres Nage-Libre et doivent effectuer une autre épreuve.
DIVISION 1 – Jeune 2	
Epreuves ouvertes	100 mètres Brasse 100 mètres Dos 200 mètres Quatre-Nages 200 mètres Nage-Libre
Modalités d'engagement	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir participé à une compétition officielle qualificative.
Modalités de qualification	Les nageurs doivent effectuer deux épreuves.

486

487 **2. CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER BASSIN 25 METRES TOUTES CATEGORIES ET LA**
 488 **COUPE DE FRANCE DES REGIONS.**

489 Les championnats de France d'Hiver 25 mètres et la Coupe de France des Régions se déroulent durant le
 490 premier trimestre de l'année sportive et sont ouverts à toutes les divisions et à toutes les catégories. Les
 491 épreuves se nagent toutes catégories confondues. Le classement se fait également toutes catégories
 492 confondues.

493 **2.1 LES CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER 25 METRES :**

494 **COURSES INDIVIDUELLES, MODALITES DE QUALIFICATION ET D'ENGAGEMENT :**

DIVISION 3	
Epreuves ouvertes	50 mètres Crawl 100 mètres Crawl 50 mètres Dos 100 mètres Dos
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer au minimum un 100 mètres et peuvent effectuer deux autres épreuves maximum.
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé un 100 mètres lors d'une compétition officielle qualificative.
DIVISION 2	
Epreuves ouvertes	50 mètres Crawl 200 mètres Crawl 100 mètres Dos 100 mètres Crawl/Dos 50 mètres Papillon 150 mètres 3 Nages
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer les deux épreuves suivantes : - 100 mètres Crawl/Dos, - 200 mètres Crawl. Les nageurs peuvent effectuer une autre épreuve maximum.
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé, lors d'une compétition officielle qualificative : - un 100 mètres Crawl/Dos dans un temps minimum fixé en annexe (page 36). Ou - un 200 mètres Crawl dans un temps minimum fixé en annexe (page 36).
DIVISION 1	
Epreuves ouvertes	50 mètres Nage-Libre 200 mètres Nage-Libre 400 mètres Nage-Libre 100 mètres Dos 200 mètres Dos 100 mètres Brasse 200 mètres Brasse 100 mètres Papillon 200 mètres Papillon 100 mètres 4 Nages 200 mètres 4 Nages
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent réaliser un 50 mètres Nage-Libre et doivent effectuer une à trois épreuves supplémentaires maximum.
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé les temps minimum fixés en annexe (page 36) dans les épreuves pour lesquelles ils s'engagent, lors d'une compétition officielle qualificative.

495

496 2.2 COUPE DE FRANCE DES REGIONS :

497 **COURSES PAR EQUIPES EN RELAIS :**

498 Les régions engagées doivent présenter une seule équipe de 8 à 10 nageurs maximum participant à deux
499 relais. Les relais peuvent être composés de nageurs de différents clubs d'une même région.

500 Seuls deux nageurs sont autorisés à participer aux deux relais.

Les épreuves
6x50 mètres Nage-Libre La composition du relais doit comprendre au minimum : deux féminines et présenter des nageurs de deux divisions différentes.
4x100 mètres Crawl/Dos La composition du relais doit comprendre au minimum une féminine.

501

502 **3. CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ETE BASSIN 50 METRES**

503 Les championnats se déroulent durant le dernier trimestre de la saison sportive, après les championnats
 504 de France Jeune et sont ouverts à toutes les divisions et aux Catégories Sénior et Vétéran.

505 Les finales et le classement se feront par catégorie (Sénior et Vétéran)

506 Les Jeune 2, ayant terminé dans les trois premiers lors des courses des championnats de France Jeune
 507 peuvent s'inscrire et seront surclassés en catégorie Sénior.

508 **COURSES INDIVIDUELLES, MODALITES DE QUALIFICATION ET D'ENGAGEMENT :**

DIVISION 3	
Epreuves ouvertes	50 mètres Crawl 100 mètres Crawl 50 mètres Dos 100 mètres Dos
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer au minimum un 100 mètres et peuvent effectuer deux autres épreuves maximum.
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé un 100 mètres lors d'une compétition officielle qualificative.
DIVISION 2	
Epreuves ouvertes	50 mètres Crawl 100 mètres Crawl 200 mètres Crawl 50 mètres Dos 100 mètres Dos 200 mètres Dos 100 mètres Crawl/Dos 50 mètres Papillon 150 mètres 3 Nages
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer l'épreuve dans ils se sont qualifiés (100 mètres Crawl/Dos ou 200 mètres Crawl). Les nageurs peuvent effectuer trois autres épreuves maximum.
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé, lors d'une compétition officielle qualificative : <ul style="list-style-type: none"> - un 100 mètres Crawl/Dos dans un temps minimum fixé en annexe (page 37). <li style="padding-left: 40px;">Ou - un 200 mètres Crawl dans un temps minimum fixé en annexe (page 37).
DIVISION 1	
Epreuves ouvertes	100 mètres Nage-Libre 200 mètres Nage-Libre 800 mètres Nage-Libre 1500 mètres Nage-Libre 50 mètres Dos 100 mètres Dos 50 mètres Brasse 100 mètres Brasse 50 mètres Papillon 200 mètres 4 Nages 400 mètres 4 nages
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer au minimum deux épreuves et au maximum cinq épreuves.
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé les temps minimum fixés en annexe (page 37), lors d'une compétition officielle qualificative.

509

510 **REGLEMENTATION DES OFFICIELS D'UNE COMPETITION.**

511 Les officiels doivent prendre leur décision de manière autonome et indépendamment les uns des
512 autres sauf indication contraire figurant dans le Règlement de la Natation.

513 **L'OFFICIEL « ESCORTE ».**

514 **L'officiel Escorte, peut assurer les fonctions suivantes :**

- 515 - Contrôleur de la Chambre d'Appel ;
- 516 - Accompagnateur ;
- 517 - Commis de course.

518 **CONTROLEUR DE LA CHAMBRE D'APPEL**

519 Le contrôleur de chambre d'appel est responsable de la chambre d'appel. Il doit veiller à son bon
520 fonctionnement. Seuls les nageurs ayant été appelés sont autorisés à entrer dans la zone de chambre
521 d'appel.

522 Le contrôleur de la chambre d'appel doit rassembler les nageurs avant chaque épreuve en fonction du
523 programme officiel des courses certifiés par les officiels « Arbitres ».

524 Le contrôleur de la chambre d'appel fait l'appel des nageurs série par série puis couloir par couloir. Au
525 moins 3 séries de nageurs doivent être présentes à la chambre d'appel.

526 Après leur appel les nageurs sont confiés aux officiels « Escortes – Accompagnateurs » avec leurs fiches de
527 courses.

528 Le contrôleur de la chambre d'appel informe les commis de course de l'absence d'un nageur qui a été
529 appelé.

530 **ACCOMPAGNATEUR**

531 Après son appel à la chambre d'appel, le nageur est confié à l'accompagnateur.

532 Au signal du contrôleur de la chambre d'appel, l'accompagnateur emmène ses nageurs sur la plage de
533 départ.

534 Au signal de l'officiel « Juge - Starter », l'accompagnateur conduit les nageurs des divisions 2 et 3 jusqu'au
535 plot de départ. L'accompagnateur aide les nageurs de division 3 à se préparer avant le départ.

536 L'accompagnateur aide les nageurs de division 3 à quitter l'eau, à récupérer leurs affaires et les conduit
537 sur la zone « éducateur » (ou à la chambre d'appel si la zone éducateur n'existe pas).

538 **COMMIS DE COURSE**

539 Le commis de course récupère les fiches de courses à la chambre d'appel auprès du contrôleur et les
540 distribue aux officiels « Chronométrateurs » concernés. Le commis de course informe l'officiel
541 « Chronométrateur » des nageurs absents.

542 A l'issue de chaque course, le commis de course récupère et trie les fiches de courses. Il les dépose au
543 secrétariat de la compétition.

544 Le commis de course peut être un officiel « Escorte – Accompagnateur ».

545 **L'OFFICIEL « CHRONOMETREUR ».**

546 **L'officiel Chronométrateur, assure les fonctions suivantes :**

- 547 - Chronométrateur ;
- 548 - Compteur de distance (6 minutes Nages-Hybrides) ;
- 549 - Contrôleur de distance (800 – 1500 mètres) ;
- 550 - Aide à la mise en position de départ (D2-D3).

551 **CHRONOMETREUR**

552 Le chronométrateur doit participer à l'essai des chronomètres sous la responsabilité des officiels « Arbitres »
553 pour les approuver et les certifier exacts.

554 A la commande « A vos marques », le chronométrateur aide les nageurs des divisions 2 et 3 à se mettre en
555 position de départ, principalement par la vérification de la position des pieds permettant une entrée dans
556 l'eau en sécurité.

557 Chaque chronométrateur doit prendre le temps des nageurs dans le couloir qui lui est assigné lors du briefing
558 de chaque réunion.

559 Tous les chronométrateurs doivent répondre par un signe, au starter, que les conditions de sécurité sont
560 remplies pour donner le départ. En cas de forfait, le chronométrateur doit également répondre que le départ
561 peut être donné.

562 Le chronométrateur doit démarrer son chronomètre au signal de départ, et doit l'arrêter lorsque le nageur de
563 son couloir a achevé la course.

564 Dans des courses d'une distance de plus de 100 mètres, le chronométrateur doit prendre tous les temps des
565 distances intermédiaires de son côté.

566 Lors des épreuves individuelles de Crawl-Dos et 3-Nages (Division 2), le chronométrateur doit rappeler, au
567 nageur, avant la montée sur le plot, le nombre de longueur à réaliser dans chaque nage.

568 Lors des épreuves individuelles de 400, 800, 1500 mètres Nage-Libre (Division 1) et 200 mètres Crawl
569 (Division 2), le chronométrateur doit donner un signal sonore d'avertissement pour prévenir le nageur de son
570 couloir qu'il lui reste deux longueurs à parcourir. Le signal doit-être donné par un avertisseur identifiable
571 par le nageur, si possible différent d'un sifflet (une cloche, une trompette, la voix...).

572 Immédiatement après la course, les chronométrateurs de chaque couloir doivent enregistrer les temps
573 indiqués par leurs chronomètres ou les forfaits sur la fiche de course, la donner à l'officiel « Escorte –
574 Commis de course ».

575 Le chronométrateur doit donner le signal au nageur de quitter l'eau.

576 Le chronométrateur, sur demande d'un officiel « Arbitre », doit présenter son chronomètre pour contrôle. Son
577 chronomètre doit être mis à zéro dès les coups successifs de sifflet de l'officiel « Juge – Starter » signifiant
578 l'épreuve suivante.

579 Lors de l'épreuve « 6 minutes Nages-Hybrides », le chronométrateur, après avoir vérifié l'identité du nageur,
580 doit comptabiliser la distance réalisée par son nageur avec une précision au mètre près effectué. Il suit le
581 nageur durant toute sa course sans être dans son champ de vision. Au signal de l'officiel « Arbitre »
582 informant des 5 dernières secondes de l'épreuve, le chronométrateur se mettra au niveau de la tête du
583 nageur et s'immobilisera à la fin de l'épreuve comme repère de distance parcourue par son nageur. Le
584 chronométrateur relève la distance à l'aide des indications au sol. La distance parcourue sera notée sur la
585 fiche de course.

586

587 **CONTROLEUR DE DISTANCE**

588 Lors des épreuves individuelles de 800 et de 1500 mètres, le juge doit enregistrer le nombre de longueurs
589 effectuées par le nageur dans son couloir et garder le nageur informé du nombre de longueurs restant à
590 accomplir en affichant des « plaques de longueurs ».

591 L'OFFICIEL « JUGE »

592 L'officiel juge, peut assurer les fonctions suivantes :

- 593 - Starter ;
- 594 - Juge de nages ;
- 595 - Juge aux virages et à l'arrivée ;
- 596 - Contrôleur de distances (800 – 1500 mètres).

597 STARTER

598 Vérifie que les nageurs sont dans les bonnes conditions pour prendre le départ, que les chronométrateurs
599 sont prêts, donne les départs et annonce le faux départ.

600 Pour les nageurs de division 3, le départ doit être donné de la façon suivante :

- 601 - La commande « A vos marques » suivi d'un coup de sifflet sans attendre la position immobile
602 parfaite de tous les nageurs.

603 Un faux départ est autorisé, et quand il est annoncé par l'officiel « Juge – Starter», en charge du départ, le
604 nageur reprend la procédure de départ.

605 Pour les nageurs de division 2, le départ doit être donné de la façon suivante :

- 606 - La commande « En place » ou « Sautez » ;
- 607 - La commande « A vos marques » ;
- 608 - Un coup de sifflet dès la position immobile de tous les nageurs.

609 Un faux départ est autorisé, et quand il est annoncé par l'officiel « Juge – Starter», en charge du départ, le
610 nageur reprend la procédure de départ.

611 Pour les nageurs de division 1, le départ doit être donné de la façon suivante :

- 612 - une série de coups de sifflets brefs pour retirer tout vêtement sauf le maillot de bain ;
- 613 - un long coup de sifflet pour prendre position sur le plot de départ (ou pour le Dos et les relais
614 Quatre-Nages, d'entrer immédiatement dans l'eau) ;
- 615 - un second long coup de sifflet doit signaler aux nageurs de dos et du relais quatre nages de
616 rejoindre immédiatement la position de départ ;
- 617 - La commande « A vos marques » ;
- 618 - Un coup de sifflet dès la position immobile parfaite de tous les nageurs.

619
620 Le starter doit signaler à l'officiel « Arbitre » tout nageur qui retarde le départ, refuse de respecter un ordre,
621 ou commet tout autre acte qualifié d'inconduite au moment du départ, mais seul l'officiel « Arbitre » pourra
622 disqualifier ce nageur pour ce retard, cette désobéissance ou cette inconduite.

623 Le starter a le pouvoir de décider si le départ est correct.

624 Lorsqu'il donne le signal de départ d'une épreuve, le starter doit se tenir sur le côté du bassin à environ
625 cinq mètres de l'extrémité où a lieu le départ, de sorte que les chronométrateurs puissent voir et/ou
626 entendre le signal de départ et que les nageurs puissent l'entendre.

627 JUGE DE NAGES

628 Les juges de nage doivent être situés de chaque côté du bassin.

629 Le juge de nage doit s'assurer que les règles relatives au style de nage de l'épreuve sont respectées et doit
630 observer les virages et les arrivées pour aider les juges de virages.

631 Les juges de nages doivent rapporter toute violation sur des formulaires signés détaillant l'épreuve, le
632 numéro du couloir et l'infraction. Ces formulaires devront être transmis rapidement à l'officiel « Arbitre ».

633 **JUGE AUX VIRAGES ET A L'ARRIVEE**

634 Le juge de virages est positionné par l'officiel « Arbitre » selon la configuration du bassin et des contraintes
635 de la compétition.

636 Le juge de virages doit s'assurer que les nageurs respectent les règles en vigueur pour les virages, dans la
637 zone des 5 mètres avant et après le mur.

638 Le juge de virages doit s'assurer que les nageurs achèvent leur course dans le respect des règles en
639 vigueur.

640 Lors des épreuves de relais, le juge de virages doit déterminer, si le nageur partant est en contact avec la
641 plate-forme de départ lorsque le nageur précédent touche le mur de départ.

642 Les juges de virages doivent rapporter toute violation sur des formulaires signés détaillant l'épreuve, le
643 numéro du couloir et l'infraction. Ces formulaires devront être transmis rapidement à l'officiel « Arbitre ».

644 **CONTROLEUR DE DISTANCE**

645 Lors des épreuves individuelles de 800 et de 1500 mètres, le juge doit enregistrer le nombre de longueurs
646 effectuées par le nageur dans son couloir et garder le nageur informé du nombre de longueurs restant à
647 accomplir en affichant des « plaques de longueurs ».

648 **L'OFFICIEL « ARBITRE »**

649 Les officiels Arbitre doivent faire appliquer toutes les règles et décisions des règlements sportifs et trancher
650 toutes les questions concernant l'organisation effective de la réunion, de l'épreuve ou de la compétition,
651 lorsque les règles n'en prévoient pas autrement la solution.

652 L'officiel Arbitre doit disqualifier tout nageur pour toute violation des règles qu'il constate personnellement.
653 Il peut aussi disqualifier tout nageur pour toute violation des règles qui lui est signalée par les autres
654 officiels autorisés. Toutes les disqualifications sont soumises à la décision de l'officiel Arbitre.

655 L'officiel Arbitre peut nommer des officiels supplémentaires, s'il le juge nécessaire.

656 **ARBITRE DES COURSES (COMPETITION)**

657 L'arbitre des courses doit affecter les officiels aux différents postes.

658 L'arbitre des courses détermine, si nécessaire, le classement des nageurs.

659 Si un équipement de chronométrage automatique est disponible et fonctionne, ses résultats seront pris en
660 compte.

661 L'arbitre des courses doit s'assurer que tous les officiels nécessaires à la bonne organisation de la
662 compétition sont à leurs postes respectifs.

663 **ARBITRE D'APPEL (RECLAMATIONS)**

664 L'arbitre d'Appel doit juger toutes les réclamations relatives à la compétition en cours.

665 L'arbitre d'appel doit s'assurer de la publication des documents officiels.

666 **LE JURY D'APPEL**

667 Le Jury d'Appel est obligatoire pour les compétitions Nationales.

668 Le Jury d'Appel est composé du Délégué Fédéral Natation (CTN), de l'élus de la Fédération Française du
669 Sport Adapté présent sur les championnats et de l'arbitre d'Appel.

670 Le Jury d'Appel se réunit lorsqu'une réclamation préalable ayant eu une issue négative est à nouveau
671 contestée.

672 **LE SUPERVISEUR (INFORMATIQUE)**

673 Le superviseur Informatique est obligatoire uniquement pour les compétitions nationales.

674 Le superviseur doit coordonner l'opération de chronométrage automatique. Il est garant de la validité des
675 résultats diffusés.

676 Le superviseur doit contrôler les forfaits après les séries ou les finales, enregistrer les résultats sur les
677 formules officielles, faire la liste de tous les nouveaux records établis et conserver les résultats si
678 nécessaire.

679 **REGLEMENTATION DE LA DIRECTION D'UNE COMPETITION.**

680 **REPARTITION DANS LES SERIES ET FINALES.**

681 **DANS LES SERIES :**

682 Les séries qualificatives sont organisées dans toutes les épreuves ouvertes. Elles doivent regrouper des
683 nageurs nageant la même épreuve, dans la même division, du même sexe.

684 *Une épreuve peut-être fermée dans une catégorie d'âges, de sexe et de division, si le nombre*
685 *d'engagements est inférieur à trois.*

686 Les nageurs sont répartis dans les séries en fonction de leur temps d'engagement. Les meilleurs temps
687 d'engagement sont répartis dans toutes les séries.

688 *Exemple de constitution de séries : (type pyramidal) bassin de 5 couloirs, 30 nageurs engagés, 6 séries.*
689 *(x^{ème} : classement du temps d'engagement.)*

Couloir	Série 1	Série 2	Série 3	Série 4	Série 5	Série 6
3	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{ème}	1 ^{er}
4	12 ^{ème}	11 ^{ème}	10 ^{ème}	9 ^{ème}	8 ^{ème}	7 ^{ème}
5	18 ^{ème}	17 ^{ème}	16 ^{ème}	15 ^{ème}	14 ^{ème}	13 ^{ème}
2	24 ^{ème}	23 ^{ème}	22 ^{ème}	21 ^{ème}	20 ^{ème}	19 ^{ème}
1	30 ^{ème}	29 ^{ème}	28 ^{ème}	27 ^{ème}	26 ^{ème}	25 ^{ème}

690

691 Ordre d'attribution des couloirs : le couloir attribué au nageur ayant le meilleur temps d'engagement ou de
692 série pour les finales est défini ci-après :

693 5 couloirs : 3 - 4 - 2 - 5 - 1

694 6 couloirs : 3 - 4 - 2 - 5 - 1 - 6

695 8 couloirs : 4 - 5 - 3 - 6 - 2 - 7 - 1 - 8

696 10 couloirs : 5 - 6 - 4 - 7 - 3 - 8 - 2 - 9 - 1 - 10

697 **DANS LES FINALES :**

698 Les finales sont organisées lorsque toutes les séries de l'épreuve ont eu lieu.

699 Elles doivent regrouper les nageurs concourant dans le même classement (même division, même
700 catégorie, même sexe).

701 Selon le nombre de couloirs disponibles, les meilleurs temps des séries constituent la finale.

702 Dans le cas où les engagements ne permettent pas d'organiser une finale complète par catégorie, alors
703 l'épreuve peut-être nagée en finale directe avec classement direct.

704 **PROCEDURES DE CLASSEMENTS.**

705 En fin de rencontre, les nageurs sont classés par sexe dans leur division puis dans leur catégorie (à
706 l'exception des championnats de France Hiver 25 mètres où le classement est toutes catégories).

707 Sont classés les finalistes par ordre d'arrivée puis les non-finalistes en fonction des temps réalisés.

708 Le classement pour l'épreuve de 6 minutes de Nages-Hybrides, le classement ne se fait pas au temps mais
709 à la distance, au mètre réalisé dans les mêmes conditions.

710 **BARRAGES.**

711 Lorsque des nageurs terminent ex-aequo pour l'accès à une finale, ils doivent re-nager l'épreuve lors d'un
712 barrage en fin de réunion. Le premier arrivé accèdera à la finale.

713 Lors d'une finale, si des nageurs arrivent ex-aequo, ils restent ex-aequo.

714 **RECLAMATIONS.**

715 Lors d'une compétition, il est possible de porter une réclamation à l'attention de l'officiel Arbitre d'appel en
716 utilisant le formulaire officiel en sa possession dans un délai de 30 minutes à compter des
717 faits/décisions/publications.

718 Les réclamations dont l'issue est une réponse négative peuvent faire l'objet d'un recours en appel.

719 Les recours en appel doivent être présentés dans un délai de 30 minutes après la décision de l'arbitre
720 d'appel.

721 **RECORDS DE FRANCE.**

722 Les records de France sont mis à jour par la Commission Sportive Nationale Natation. Un record est établi
723 lorsqu'un nageur licencié FFSA réalise un temps lors d'une compétition officielle de la Fédération Française
724 du Sport Adapté, lors d'une compétition officielle de la Fédération Française de Natation, lors d'une
725 compétition internationale I.N.A.S. ou lors d'une compétition internationale I.P.C. Le record doit être validé
726 par l'officiel Arbitre (ou Juge-Arbitre) et envoyé à la Fédération Française du Sport Adapté à l'attention de la
727 Commission Sportive Nationale Natation.

728 Les grilles des records sont établies de la façon suivante pour les épreuves ouvertes sur les
729 compétitions nationales en D1, D2 et D3:

- 730 - RECORDS DE FRANCE JEUNE BASSIN 25 METRES, MASCULIN ;
- 731 - RECORDS DE FRANCE JEUNE BASSIN 25 METRES, FEMININ ;
- 732 - RECORDS DE FRANCE JEUNE BASSIN 50 METRES, MASCULIN ;
- 733 - RECORDS DE FRANCE JEUNE BASSIN 50 METRES, FEMININ ;
- 734 - RECORDS DE FRANCE BASSIN 25 METRES, MASCULIN ;
- 735 - RECORDS DE FRANCE BASSIN 25 METRES, FEMININ ;
- 736 - RECORDS DE FRANCE BASSIN 50 METRES, MASCULIN ;
- 737 - RECORDS DE FRANCE BASSIN 50 METRES, FEMININ.

738

739 **ANNEXE : TEMPS DE QUALIFICATION POUR ACCEDER AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 25 METRES.**

740

Division 1		
Dames	Epreuves	Messieurs
55''00	50 mètres Nage-Libre	47''00
5'00''00	200 mètres Nage-Libre	4'25''00
11'39''00	400 mètres Nage-Libre	8'53''00
2'18''00	100 mètres Dos	2'10''00
4'45''00	200 mètres Dos	4'25''00
2'23''00	100 mètres Brasse	2'18''00
4'50''00	200 mètres Brasse	4'40''00
2'30''00	100 mètres Papillon	2'18''00
5'00''00	200 mètres Papillon	4'36''00
2'30''00	100 mètres 4 Nages	1'54''00
5'08''00	200 mètres 4 Nages	4'49''00
Division 2		
Dames	Epreuves	Messieurs
4'00"00	100 mètres Crawl-Dos	3'30"00
6'00"00	200 mètres Crawl	5'30"00
Division 3		
Dames	Epreuve	Messieurs
Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé un 100 mètres lors d'une compétition officielle qualificative.	50 mètres Crawl	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé un 100 mètres lors d'une compétition officielle qualificative.
	100 mètres Crawl	
	50 mètres Dos	
	100 mètres Dos	

741

742 **ANNEXE : TEMPS DE QUALIFICATION POUR ACCEDER AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 50 METRES.**

743 N.B. : Les nageurs de la catégorie Jeune engagés (trois premiers du championnat de France Jeune) doivent

744 réaliser les temps de qualification de la catégorie Sénior de leur division.

Division 1

Division 1				
Dames		Epreuves	Messieurs	
Vétéran	Sénior		Sénior	Vétéran
1'55"00	1'52"00	100 mètres Nage-Libre	1'23"00	1'51"00
5'00"00	4'00"00	200 mètres Nage-Libre	3'31"00	4'48"00
17'00"00	16'00"00	800 mètres Nage-Libre		
		1500 mètres Nage-Libre	24'50"00	25'30"00
1'15"00	1'0"00	50 mètres Dos	48"00	55"00
2'40"00	2'00"00	100 mètres Dos	1'55"00	2'25"00
1'17"00	57"00	50 mètres Brasse	51"00	1'01"00
2'23"00	2'16"00	100 mètres Brasse	1'47"00	2'20"00
1'15"00	1'01"00	50 mètres Papillon	50"00	1'09"00
5'08"00	5'00"00	200 mètres Quatre-Nages	3'47"00	4'49"00
10'16"00	10'00"00	400 mètres Quatre-Nages	7'34"00	9'38"00
Division 2				
Dames		Epreuves	Messieurs	
Vétéran	Sénior		Sénior	Vétéran
4'00"00		100 mètres Crawl-Dos		3'30"00
	6'00"00	200 mètres Crawl	5'30"00	
Division 3				
Dames		Epreuve	Messieurs	
Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé un 100 mètres lors d'une compétition officielle qualificative.		50 mètres Crawl	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé un 100 mètres lors d'une compétition officielle qualificative.	
		100 mètres Crawl		
		50 mètres Dos		
		100 mètres Dos		

745

746 **ANNEXE : CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX.**

747 Ce document est à destination des Ligues souhaitant organiser des championnats régionaux. Il a pour but
748 de les d'orienter afin d'accueillir au mieux les nageurs et de les faire concourir dans les meilleures
749 conditions.

750 **A. STRUCTURE ET AMENAGEMENTS DU BASSIN :**

751 Le bassin de compétition doit mesurer 25 mètres en longueur et posséder quatre couloirs minimum. Tous
752 les couloirs sont munis d'un plot de départ. La profondeur minimum du bassin pour réaliser les virages doit
753 être de 80 centimètres minimum.

754 Chaque réunion doit comprendre un temps d'échauffement.

755 La structure d'accueil doit être équipée au minimum de :

- 756 - une infirmerie,
- 757 - une zone de chambre d'appel,
- 758 - une zone d'affichage du programme et des résultats,
- 759 - un podium,
- 760 - banderoles de la Ligue Sport Adapté ou de la Fédération Française du Sport Adapté,
- 761 - une sonorisation pour appels et animations.

762 Le bassin de compétition doit être équipé au minimum de :

- 763 - lignes de drapeaux à 5 mètres du mur de virages,
- 764 - une corde de faux départ, 15 mètres après le départ,
- 765 - tous les couloirs doivent être séparés par des lignes d'eau,
- 766 - une chaise par couloirs situées sur la plage de départ pour les nageurs.

767 La zone de chambre d'appel doit être équipée au minimum de :

- 768 - des chaises pour préparer deux séries,
- 769 - une table.

770 **B. BESOINS HUMAINS :**

771 Ci-après sont notés les besoins humains minimums pour le déroulement des championnats :

- 772 - un Maître-Nageur Sauveteur ou un B.N.S.S.A. sur les plages du bassin,
- 773 - un officiel Escorte - Chambre d'Appel,
- 774 - un officiel Escorte - Accompagnateur pour deux couloirs,
- 775 - un officiel Escorte - Commis de Course,
- 776 - un officiel Chronométrateur par couloir et un officiel chronométrateur supplémentaire,
- 777 - deux officiels Juges (un de chaque côté du bassin),
- 778 - un officiel Arbitre,
- 779 - une personne pour la gestion des cérémonies protocolaires.

780 **C. OBLIGATIONS DE LA LIGUE :**

781 L'organisateur s'engage à :

- 782 - inscrire la compétition sur le calendrier sportif fédéral en ligne,
- 783 - réaliser le dossier d'inscription,
- 784 - centraliser les engagements,
- 785 - éditer les programmes,
- 786 - imprimer et classer les fiches de courses (ou cartons d'engagements),



- 787 - saisir et afficher les résultats après validation de l'officiel arbitre,
788 - récupérer les résultats signés par l'officiel arbitre pour validation des inscriptions éventuelles
789 en championnats de France.

790 **ANNEXE : CAHIER DES CHARGES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE 25 METRES DONT COUPE DE FRANCE**
791 **DES REGIONS.**

792 Ce document est à destination des comités souhaitant organiser des championnats de France en bassin de
793 25 mètres et la coupe de France des Régions. Il a pour but de les d'orienter afin d'accueillir au mieux les
794 nageurs et les faire concourir dans les meilleures conditions.

795 **A. STRUCTURE ET AMENAGEMENTS DU BASSIN :**

796 Le bassin de compétition doit mesurer 25 mètres en longueur et posséder 6 couloirs minimum. Tous les
797 couloirs sont munis d'un plot de départ. Le bassin doit respecter les conditions fixées par la réglementation
798 F.I.N.A.

799 Chaque réunion doit comprendre un temps d'échauffement d'au moins 30 minutes.

800 La structure d'accueil doit proposer des places assises à l'ensemble des participants et respecter les
801 conditions de Fréquentation Maximale Instantanée (F.M.I.).

802 La structure d'accueil doit être équipée au minimum de :

- 803 - une infirmerie,
- 804 - des vestiaires,
- 805 - une zone technique,
- 806 - une zone de chambre d'appel,
- 807 - une zone d'affichage du programme,
- 808 - une zone d'affichage des résultats,
- 809 - une zone éducateurs,
- 810 - un accueil de 600 personnes,
- 811 - une partie V.I.P. d'une dizaine de places assises,
- 812 - une salle avec vidéoprojecteur pour la réunion technique pour 60 personnes,
- 813 - une salle pour l'accueil des équipes avec imprimantes, raccordements électriques,
- 814 - un podium à trois marches,
- 815 - banderoles de la Fédération Française du Sport Adapté et de calicots,
- 816 - une sonorisation pour animations.

817 Le bassin de compétition doit être équipé au minimum de :

- 818 - une ligne de drapeaux, 5 mètres après le départ,
- 819 - une ligne de drapeaux, 20 mètres après le départ,
- 820 - une corde de faux départ, 15 mètres après le départ,
- 821 - tous les couloirs doivent être séparés par des lignes d'eau,
- 822 - un chronométrage automatique,
- 823 - deux chaises par couloirs situées sur la plage de départ.

824 La zone technique doit être équipée au minimum de :

- 825 - matériel informatique (ordinateur et imprimante),
- 826 - accès W.I.F.I.,
- 827 - quatre Talkiewalkies,
- 828 - deux photocopieurs en très bon état de fonctionnement.

829 La zone éducateurs doit être matérialisée et équipée au minimum de :

- 830 - zone d'affichage des résultats.

831 La zone de chambre d'appel doit être équipée au minimum de :

- 832 - des chaises pour préparer trois séries d'avance,
- 833 - une table,
- 834 - une sonorisation pour les appels différente de la sonorisation des animations,
- 835 - zone d'affichage du programme.

836 Pour le déroulement des tests d'évaluation pour classer les nageurs dans leur division (pour deux
837 parcours) :

- 838 - deux cerceaux,
- 839 - deux anneaux,
- 840 - deux cordes de 1,50 mètre,
- 841 - une ligne de longueur égale à la largeur du bassin,
- 842 - une ligne de drapeaux, 5 mètres après le départ,
- 843 - deux repères sous-marins, 5 mètres après le départ,
- 844 - deux repères sur le bord du bassin, 3 mètres après le départ.

845 **B. BESOINS HUMAINS :**

846 Ci-après sont notés les besoins humains minimums pour le déroulement des championnats :

- 847 - un Maître-Nageur Sauveteur sur les plages du bassin,
- 848 - une personne à l'infirmerie en lien avec l'équipe des secours générale,
- 849 - un officiel Escorte - Chambre d'Appel,
- 850 - un officiel Escorte - Accompagnateur pour deux couloirs, et deux officiels Escortes -
- 851 Accompagnateurs supplémentaires,
- 852 - un officiel Escorte - Commis de Course,
- 853 - deux officiels Chronomètres par couloir et deux officiels chronomètres supplémentaires,
- 854 - un officiel Juge pour quatre couloirs pour Juge de Nages,
- 855 - un officiel Juge pour Starter,
- 856 - un officiel Juge pour deux couloirs pour Juge de Virages,
- 857 - un officiel Arbitre,
- 858 - quatre évaluateurs,
- 859 - une personne pour la gestion des cérémonies protocolaires.

860 **C. OBLIGATIONS DU COMITE D'ORGANISATION :**

861 Le comité d'organisation s'engage à :

- 862 - réaliser le dossier d'inscription,
- 863 - centraliser les engagements,
- 864 - éditer les programmes,
- 865 - imprimer et classer les fiches de courses (ou badges),
- 866 - gérer l'informatique sur les championnats pour récupérer et prendre en compte les forfaits
- 867 sous la responsabilité de l'officiel responsable,
- 868 - saisir et afficher les résultats après validation de l'officiel responsable,
- 869 - fournir les médailles (calcul en fonction du nombre de participants),
- 870 - fournir les banderoles de communication de la Fédération Française du Sport Adapté,
- 871 - fournir les résultats signés par l'officiel responsable à la Commission Sportive Nationale
- 872 Natation du Sport Adapté (présente sur les championnats).

873 **D. DEROULEMENT DE LA PREMIERE JOURNEE :**

- 874 - Accueil des équipes,
- 875 - Formation des officiels,
- 876 - Evaluations des nageurs (évaluateurs FFSA et Bassin en condition d'évaluation),

- Réunion technique.

878 **ANNEXE : CAHIER DES CHARGES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES.**

879 Ce document est à destination des comités souhaitant organiser des championnats de France Jeunes. Il a
880 pour but de les d'orienter afin d'accueillir au mieux les nageurs et les faire concourir dans les meilleures
881 conditions.

882 **A. STRUCTURE ET AMENAGEMENTS DU BASSIN :**

883 Le bassin de compétition doit mesurer 25 mètres en longueur et posséder quatre couloirs minimum. Tous
884 les couloirs sont munis d'un plot de départ. La profondeur minimum du bassin pour réaliser les virages doit
885 être de 80 centimètres.

886 Chaque réunion doit comprendre un temps d'échauffement d'au moins 30 minutes.

887 La structure d'accueil doit proposer des places assises à l'ensemble des participants et respecter les
888 conditions de Fréquentation Maximale Instantanée (F.M.I.).

889 La structure d'accueil doit être équipée au minimum de :

- 890 - une infirmerie,
- 891 - deux vestiaires groupes (dont un pour les nageuses et un pour les nageurs),
- 892 - une zone technique,
- 893 - une zone de chambre d'appel,
- 894 - une zone d'affichage du programme,
- 895 - une zone d'affichage des résultats,
- 896 - une zone éducateurs,
- 897 - un podium à trois marches,
- 898 - banderoles de la Fédération Française du Sport Adapté et de calicots,
- 899 - une sonorisation pour animations.

900 Le bassin de compétition doit être équipé au minimum de :

- 901 - une ligne de drapeaux, 5 mètres après le départ,
- 902 - une ligne de drapeaux, 20 mètres après le départ,
- 903 - une corde de faux départ, 15 mètres après le départ,
- 904 - tous les couloirs doivent être séparés par des lignes d'eau,
- 905 - deux chaises par couloirs situées sur la plage de départ.

906 La zone technique doit être équipée au minimum de :

- 907 - matériel informatique (ordinateur et imprimante),
- 908 - accès W.I.F.I.,
- 909 - quatre Talkie-Walkie.

910 La zone éducateurs doit être matérialisée et équipée au minimum de :

- 911 - zone d'affichage des résultats.

912 La zone de chambre d'appel doit être équipée au minimum de :

- 913 - des chaises pour préparer trois séries par avance,
- 914 - une table,
- 915 - une sonorisation pour les appels différente de la sonorisation des animations,
- 916 - zone d'affichage du programme.

917 Pour le déroulement des tests d'évaluation pour classer les nageurs dans leur division (pour deux
918 parcours) :

- 919 - deux cerceaux,
- 920 - deux anneaux,
- 921 - deux cordes de 1,50 mètre,
- 922 - une ligne de longueur égale à la largeur du bassin,
- 923 - une ligne de drapeaux, 5 mètres après le départ,
- 924 - deux repères sous-marins, 5 mètres après le départ,
- 925 - deux repères sur le bord du bassin, 3 mètres après le départ.

926 La Fédération Française du Sport Adapté se réserve le droit d'annuler les championnats si la couverture
927 médicale n'est pas assurée par un médecin.

928 **B. BESOINS HUMAINS :**

929 Ci-après sont notés les besoins humains minimums pour le déroulement des championnats :

- 930 - un Maître-Nageur Sauveteur sur les plages du bassin,
- 931 - une personne à l'infirmerie en lien avec l'équipe des secours générale,
- 932 - un officiel Escorte - Chambre d'Appel,
- 933 - un officiel Escorte - Accompagnateur pour deux couloirs, et deux officiels Escortes -
934 Accompagnateurs supplémentaires,
- 935 - un officiel Escorte - Commis de Course,
- 936 - deux officiels Chronomètres par couloir et deux officiels chronomètres supplémentaires,
- 937 - un officiel Juge pour quatre couloirs pour Juge de Nages,
- 938 - un officiel Juge pour Starter,
- 939 - un officiel Juge pour deux couloirs pour Juge de Virages,
- 940 - un officiel Arbitre,
- 941 - quatre évaluateurs,
- 942 - une personne pour la gestion des cérémonies protocolaires.

943 **C. OBLIGATIONS DU COMITE D'ORGANISATION :**

944 Le comité d'organisation s'engage à :

- 945 - réaliser le dossier d'inscription,
- 946 - centraliser les engagements,
- 947 - éditer les programmes,
- 948 - imprimer et classer les fiches de courses (ou badges),
- 949 - gérer l'informatique sur les championnats pour récupérer et prendre en compte les forfaits
950 sous la responsabilité de l'officiel responsable,
- 951 - saisir et afficher les résultats après validation de l'officiel responsable,
- 952 - fournir les médailles (calcul en fonction du nombre de participants),
- 953 - fournir les banderoles de communication de la Fédération Française du Sport Adapté,
- 954 - d'envoyer les résultats signés par l'officiel responsable à la Commission Sportive Nationale
955 Natation du Sport Adapté.

956

957 **ANNEXE : CAHIER DES CHARGES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE 50 METRES.**

958 Ce document est à destination des comités souhaitant organiser des championnats de France en bassin de
959 50 mètres. Il a pour but de les d'orienter afin d'accueillir au mieux les nageurs et les faire concourir dans
960 les meilleures conditions.

961 **A. STRUCTURE ET AMENAGEMENTS DU BASSIN :**

962 Le bassin de compétition doit mesurer 50 mètres en longueur et posséder 8 couloirs minimum. Tous les
963 couloirs sont munis d'un plot de départ. Le bassin doit respecter les conditions fixées par la réglementation
964 F.I.N.A.

965 Chaque réunion doit comprendre un temps d'échauffement d'au moins 30 minutes.

966 La structure d'accueil doit proposer des places assises à l'ensemble des participants et respecter les
967 conditions de Fréquentation Maximale Instantanée (F.M.I.).

968 La structure d'accueil doit être équipée au minimum de :

- 969 - une infirmerie,
- 970 - des vestiaires,
- 971 - une zone technique,
- 972 - une zone de chambre d'appel,
- 973 - une zone d'affichage du programme,
- 974 - une zone d'affichage des résultats,
- 975 - une zone éducateurs,
- 976 - un accueil de 800 personnes,
- 977 - une partie V.I.P. d'une dizaine de places assises,
- 978 - une salle avec vidéoprojecteur pour la réunion technique pour 60 personnes,
- 979 - une salle pour l'accueil des équipes avec imprimantes, raccordements électriques,
- 980 - un podium à trois marches,
- 981 - banderoles de la Fédération Française du Sport Adapté et de calicots,
- 982 - une sonorisation pour animations.

983 Le bassin de compétition doit être équipé au minimum de :

- 984 - une ligne de drapeaux, 5 mètres après le départ,
- 985 - une ligne de drapeaux, 20 mètres après le départ,
- 986 - une corde de faux départ, 15 mètres après le départ,
- 987 - tous les couloirs doivent être séparés par des lignes d'eau,
- 988 - un chronométrage automatique,
- 989 - deux chaises par couloirs situées sur la plage de départ.

990 La zone technique doit être équipée au minimum de :

- 991 - matériel informatique (ordinateur et imprimante),
- 992 - accès W.I.F.I.,
- 993 - quatre Talkiewalkies,
- 994 - deux photocopieurs en très bon état de fonctionnement.

995 La zone éducateurs doit être matérialisée et équipée au minimum de :

- 996 - zone d'affichage des résultats.

997 La zone de chambre d'appel doit être équipée au minimum de :

- 998 - des chaises pour préparer trois séries d'avance,

- 999 - une table,
- 1000 - une sonorisation pour les appels différente de la sonorisation des animations,
- 1001 - zone d'affichage du programme.

1002 **B. BESOINS HUMAINS :**

1003 Ci-après sont notés les besoins humains minimums pour le déroulement des championnats :

- 1004 - un Maître-Nageur Sauveteur sur les plages du bassin,
- 1005 - une personne à l'infirmierie en lien avec l'équipe des secours générale,
- 1006 - un officiel Escorte – Chambre d'Appel,
- 1007 - un officiel Escorte - Accompagnateur pour deux couloirs, et deux officiels Escortes -
- 1008 Accompagnateurs supplémentaires,
- 1009 - un officiel Escorte – Commis de Course,
- 1010 - deux officiels Chronomètres par couloir et deux officiels chronomètres supplémentaires,
- 1011 - un officiel Juge pour quatre couloirs pour Juge de Nages,
- 1012 - un officiel Juge pour Starter,
- 1013 - un officiel Juge pour deux couloirs pour Juge de Virages,
- 1014 - un officiel Arbitre,
- 1015 - une personne pour la gestion des cérémonies protocolaires.

1016 **C. OBLIGATIONS DU COMITE D'ORGANISATION :**

1017 Le comité d'organisation s'engage à :

- 1018 - réaliser le dossier d'inscription,
- 1019 - centraliser les engagements,
- 1020 - éditer les programmes,
- 1021 - imprimer et classer les fiches de courses (ou badges),
- 1022 - gérer l'informatique sur les championnats pour récupérer et prendre en compte les forfaits
- 1023 sous la responsabilité de l'officiel responsable,
- 1024 - saisir et afficher les résultats après validation de l'officiel responsable,
- 1025 - fournir les médailles (calcul en fonction du nombre de participants),
- 1026 - fournir les banderoles de communication de la Fédération Française du Sport Adapté,
- 1027 - fournir les résultats signés par l'officiel responsable à la Commission Sportive Nationale
- 1028 Natation du Sport Adapté (présente sur les championnats).

1029 **D. DEROULEMENT DE LA PREMIERE JOURNEE :**

- 1030 - Accueil des équipes,
- 1031 - Formation des officiels,
- 1032 - Réunion technique.

1033 LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE NATATION.

1034 LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE DANS VOS REGIONS :



1035

1036 Composition commission sportive nationale Natation Sport Adapté :

1037 Conseillère technique nationale : Melle LAISSUS Emilie

1038 Entraîneur National : M. SEBIRE Bertrand - bertrand.sebire@ffsa.asso.fr

1039 Membres : Mme BRUNET Agnès / M. FERNANDEZ Fabien / M. HOORNAERT Antoine / Mme MASSANET
1040 Céline / M. MONIOT Cédric